



LA CAVALERIE *Actu*

Le magazine municipal d'information des Cavalériennes & des Cavalériens

Vie municipale (p4)

Vie locale (p21)

Infos pratiques (p29)

Brèves (p31)

Sommaire

Numéros d'appels d'urgences

Urgences médicales.....	112
Pompiers.....	18
Samu.....	15
Police.....	17
Urgences Sourds et malentendants.....	114
Centre antipoison.....	05 61 77 74 47
Urgences électrocution.....	18
Pharmacie de Garde.....	3237
Permanence soins dentaires.....	3966
Violences conjugales.....	3919
Urgence sociale.....	115
Harcèlement scolaire.....	3018
Informations Discriminations.....	09 69 39 00 00
Urgences vétérinaires.....	3115
SOS Maltraitance Animale.....	3677
Taxi - VSL- ARNAL.....	
	Tél. 05 65 61 24 24 – 05 65 62 27 60
Gendarmerie.....	05 65 60 70 01 ou le 17
La poste.....	3631 (service gratuit + pris appel)
Centre de gestion comptable de Saint-Affrique.....	
	Tél. 05 65 49 29 91
	E-mail sgc.saint-affrique@dgfip.finances.gouv.fr
Service des eaux – Véolia.....	09 69 32 93 28
Electricité – Gaz Naturel.....	www.cre.fr ou www.energie-info.fr
DIR Massif Central /A75.....	05 65 61 46 20
Assistante sociale (permanence en mairie) sur rendez-vous.....	05 65 60 95 55
Camp militaire secrétariat PC.....	05 65 58 48 80 / 05 65 58 48 03
Aéro-Club Millau Larzac.....	05 65 62 72 91

Mairie 12230 LA CAVALERIE - Tél. 05 65 62 70 11
E-mail : mairie@lacavalerie.fr
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi : 9 h – 12 h ;
14 h – 17 h et vendredi : 9 h – 12 h ; 14 h – 16 h
Permanence du Maire : sur rendez-vous

Point Accueil des remparts - Tél. 05 65 62 78 73
E-mail : officedetourisme@lacavalerie.fr
La visite du chemin de ronde est gratuite pour les habitants
de La Cavalerie sur présentation d'un justificatif de domicile.

Directeur de la publication : François RODRIGUEZ
Responsable de la publication : Sabine AUSSEL
Secrétaire : Sandrine PIERRE
Avec la contribution des agents municipaux, de Claudine
DELACROIX – PAGES

Édito.....(p3)

I - Vie Municipale.....(p4)

- Droits de places, location des salles communales..(p4-5)
- Location du matériel.....(p5)
- Agents municipaux.....(p5)
- Point finances.....(p5-7)
- Règle d'urbanisme.....(p8)
- Réalisations.....(p10)
 - Lotissement du Cassarenq
 - STEP
- Projets en cours.....(p20)
 - Campagne financement participatif
 - Fleurissement du village et cimetière
- Projets en réflexion.....(p20)
 - Bornes de rechargement électrique
 - Eclairage et sécurisation des piétons

II - Vie Locale.....(p21)

- Vos professionnels de santé.....(p21)
- La gestion des déchets.....(p22-23)
- Enfance et jeunesse.....(p23-25)
- Service aux familles et aux seniors (ADMR)..(p24)
- Transport à la demande – sur la Communauté
de Communes Larzac et Vallées.....(p26)
- Débroussaillage.....(p27-28)

III - Infos pratiques.....(p29)

- Vos déplacements éco-responsables.....(p29)
 - Location d'un véhicule en libre service
 - Borne de rechargement Révéo
 - Transports en commun
- Votre marché hebdomadaire.....(p30)
- Paroisse Saint Amans du Larzac Dourbie..(p30)
- Bibliothèque.....(p30)
- Les bouchons d'amour.....(p30)

IV – Brèves.....(p31)

- Espace public et civisme.....(p31)

V - Liste des associations.....(p32)



Cette année encore, l'équipe municipale est parvenue à relever le défi et c'est avec fierté que je me permets de rédiger l'éditorial de ce nouveau bulletin qui retrace tous les événements marquants de cette année et tente de donner le cap de l'année 2025. Alors que nous apprêtons tous à entrer dans la période hivernale avec les fêtes de Noël, entracte nécessaire après une année studieuse et éprouvante, je tiens d'abord à témoigner de ma sympathie à tous ceux qui ont perdu en 2024 un être cher, et Dieu sait que certains «chênes» du village, repères de notre mémoire collective, ont disparu. Nous ne les oublierons pas... Pour d'autres, c'est la maladie et pour d'autres encore des épreuves à traverser. Heureusement, le carnet rose est rassurant, nombre de nos concitoyens ont connu des succès personnels, professionnels ou sportifs. L'optimisme est donc de mise !

C'est rassurant en ces temps incertains où les bruits de bottes se font entendre à l'Est et au Levant, et malgré une situation politique inconnue jusqu'alors depuis l'avènement de la Vème République, des faits de société inquiétants, des débordement irresponsables de certains, des difficultés économiques effrayantes, la France reste un pion majeur de l'échiquier politique et de la géopolitique internationale. Des femmes et des hommes responsables assurent le fonctionnement des institutions et préparent l'avenir... Il faut avoir confiance en eux et éviter de sous-estimer notre peuple en sombrant dans le pessimisme... Des personnages providentiels émergent toujours des situations critiques depuis plus de deux mille ans. Pour l'instant sans être brillante, la France est résiliente et solidement arrimée au présent !

Notre Commune, l'une des 36000 pièces qui assurent le maillage de notre territoire, est à l'image de notre pays, résiliente et déterminée. Le collège se développe avec des effectifs grandissants d'année en année. Le Département a mis les services de restauration du collège à la disposition des écoles de La Cavalerie (Jules Verne et Sainte Bernadette), de la Crèche et du Centre de Loisirs, en leur fournissant des repas chauds et préparés le jour même. Le transport de ces repas du collège aux différentes cantines est assuré par les Services Techniques de la commune. En complément, le magnifique Gymnase Intercommunal assure un espace de qualité pour les associations. Le vestiaire de foot et la salle des associations sont terminés.

Bien que la Commune ait connu des difficultés financières importantes, elle a pu financer 1. 100. 000 €, sur ses propres deniers pour terminer ces deux opérations (vestiaire du foot, salle du conseil). Par ailleurs, la salle du Conseil Municipal permet, en parallèle, à de nombreuses entreprises locales, d'organiser des séminaires dans un espace connecté. Cet espace servira également de bureau de vote.

La nouvelle station d'épuration, en phase avec notre démographie en cours de développement, est totalement opérationnelle, et petit à petit, les lotissements s'étoffent, nos zones commerciales et artisanales se peuplent. La Commune, qui rappelons-le tout de même a depuis 2016, largement profité des aides de l'État, du Département et de la Région pour accompagner l'arrivée de la Phalange Magnifique. Chemin long et tortueux, le tempo des banques dépend de celui des notaires, et vice versa, la chronologie de l'Etat ne suit pas forcément celle des collectivités locales et la commune commence à sortir de cette spirale, alors que le récent budget présenté par le Premier Ministre ressemble fort au lancement d'une période d'austérité. De cet imbroglio émerge tout de même l'espoir de voir à terme une stabilité retrouvée avec une capacité d'investissement propre au lancement de nouveaux projets pour encore développer le rayonnement et l'attractivité de notre belle cité médiévale.

Le Conseil Municipal dans son ensemble, vous souhaite de vivre cette fin d'année dans la joie, le partage, l'amitié, l'espérance et que les enfants passent un joyeux Noël plein de surprises. Combien il est difficile en cette période marquée par son lot de mesures contraignantes, de vous adresser des vœux festifs. Je me dois tout d'abord de vous encourager à être vigilants, prudents pour vous, pour votre entourage, pour tous les autres. Pour autant, nous ne devons pas céder à la morosité. Nous avons, vous avez tous besoin de vivre des moments de convivialité joyeuse, en famille tout particulièrement. La Cavalerie est une famille, alors soyons attentifs et accompagnons ceux qui sont dans la solitude. Nous serons à leurs côtés également pendant cette période. C'est tout le bonheur que nous vous souhaitons très chaleureusement et très cordialement pour ce passage au nouvel an.

Joyeux Noël à tous et Meilleurs Vœux pour 2025.

I – VIE MUNICIPALE

Location de matériel, des salles communales et droits de places

ACTIVITIÉS	TARIFS
Pour toute occupation du domaine public pour laquelle un tarif n'est pas prévu expressément dans ce présent règlement	2€ m ² / mois au-delà de 4 semaines 8€ / m ²
COMMERCES	
Commerces camions outillage, matelas, stand de ventes diverses hors marché	25€ / jour
Bureau de vente, bâtiment modulaire, bureau d'information	2€ / m ² / jour
Terrasses ouvertes	10€ / m ² / an
Chevalets, porte-affiches, flammes	15€ / an / unité
Étalage ou dépôt de marchandise devant un commerce	5€ / m ² / an
VOIRIE	
Echafaudage	5€ / ml / semaine
Benne à gravats gratuit les 2 premiers jours	5€ / jour
Neutralisation de place de stationnement	2€ / jour / place
Forfait stationnement annuel pour commerces	45€ / ml / an
Dépôt de matériaux ou emprise spécifique (cantonnement de chantier)	5€ / m ² / semaine
Coupure totale de la circulation pour les besoins d'un chantier	50€ / jour
Coupure partielle de la circulation pour les besoins d'un chantier	25€ / jour
ATTRACTIONS FORRAINES	
Cirques, spectacles, attractions et marionnettes	
Moins de 200 m ²	forfait 25€ / jour
A partir de 201 m ²	forfait 40€ / jour
Fête foraine, fête votive	
Manèges	forfait 25€ / jour
Stands, buvettes, restauration	1€ / ml / jour
MARCHE	
Exposants au sein du marché	42€ / an

*LOCATION SALLES COMMUNALES	TARIF (Forfait ménage compris)	MONTANT DE LA CAUTION
Salle des fêtes : 160 assises Capacité : 250 personnes debout	268 €	610 €
Espace Robert Muret Capacité : 80 personnes	140 € du 15 avril au 15 octobre	200 €
Salle des associations « Le Pourtalou » Capacité : 30 personnes	85 €	600 €
Salle du Conseil Municipal Réunion	20 € / jour	600 €
Salle du Conseil Municipal <i>Vin d'honneur faisant suite à une cérémonie de mariage ou d'une réunion</i>	75 €	600 €

***Réservé aux habitants de la commune, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 1 an, une attestation d'assurance responsabilité civile et couverture pour une location de salle en cours de validité et copie de carte d'identité.**



Espace Robert Muret



Hall polyvalent



Salle des associations



Salle des fêtes

LOCATION DE MOBILIER URBAIN	TARIF À L'UNITÉ	CAUTION
Table	4 €	100 €
Tabouret	0,40 €	100 €

Agents municipaux

Service des finances :

Madame Valérie NOURAUD, est en poste en Mairie depuis le 16.09.2024. Elle a débuté sa carrière dans la fonction publique Territoriale en 2012, dans une petite commune du Nord Aveyron en tant que secrétaire de mairie, puis a intégré en 2016, une commune de 4 000 habitants située à côté de Nîmes en tant

qu'agent chargé de la comptabilité et des marchés publics. Elle a ensuite retrouvé en 2021 les fonctions de secrétaire de mairie dans plusieurs petites communes du Gers, avant d'intégrer la commune de La Cavalerie. Monsieur Michel GAUBERT, en qualité de vacataire va quitter prochainement ses fonctions au sein de la Mairie.

Point finances

Entre 2015 et 2021, la population de La Cavalerie a doublé.

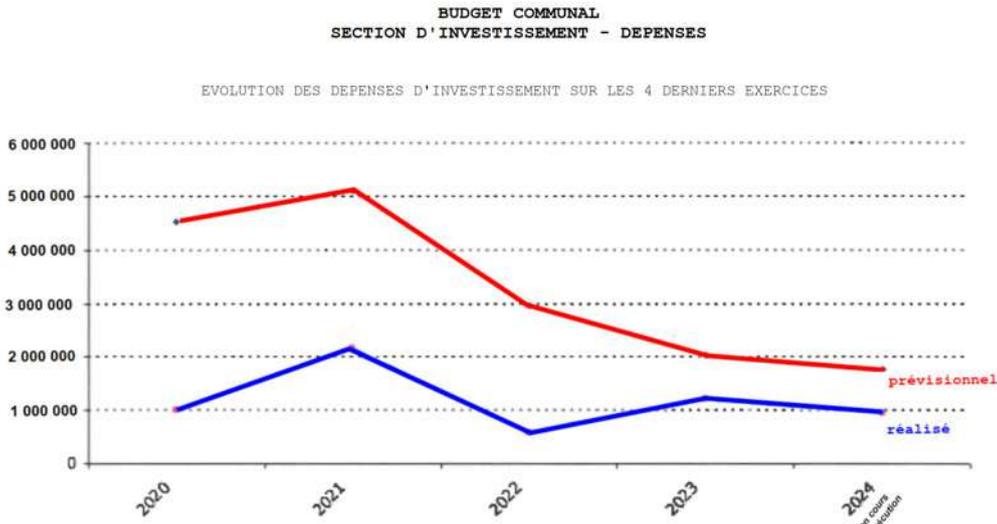
Pour faire face aux besoins liés à cette forte croissance la commune a entrepris diverses opérations d'équipement tels que la création de plusieurs lotissements, d'une maison de santé, l'agrandissement de l'école primaire, l'aménagement des salles de la mairie, des remparts et la création de vestiaires.

Avec un début de mandat, en 2020, marqué par le confinement, l'exercice 2021 s'est avéré difficile avec

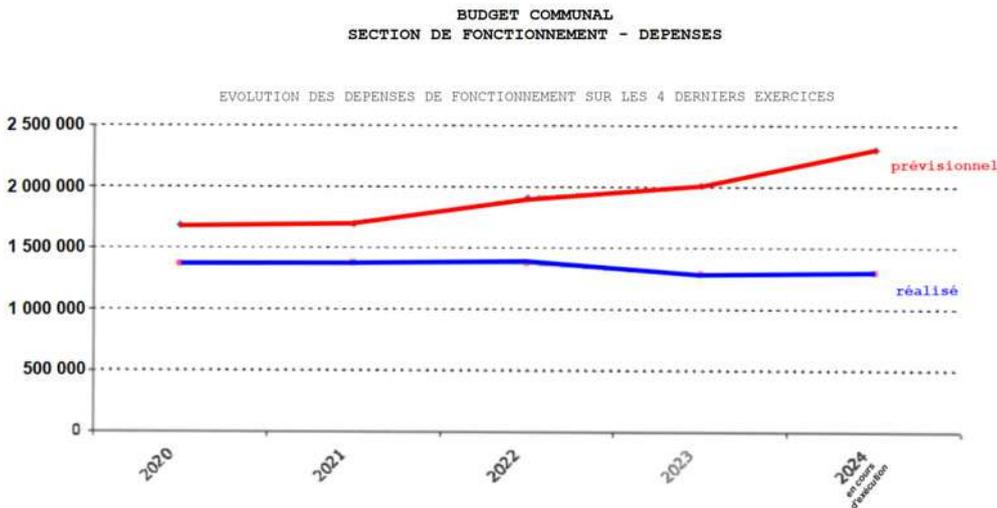
la reprise en silmultanée de trois gros chantiers (vestiaires, bâti remparts, salle du conseil municipal et des mariages). La collectivité endettée depuis de nombreuses années a alors été plongée dans des difficultés financières avec une réelle tension sur sa trésorerie.

Les graphiques présentés, issus du logiciel comptable, permettent une rapide lecture sur l'évolution des quatre derniers exercices.

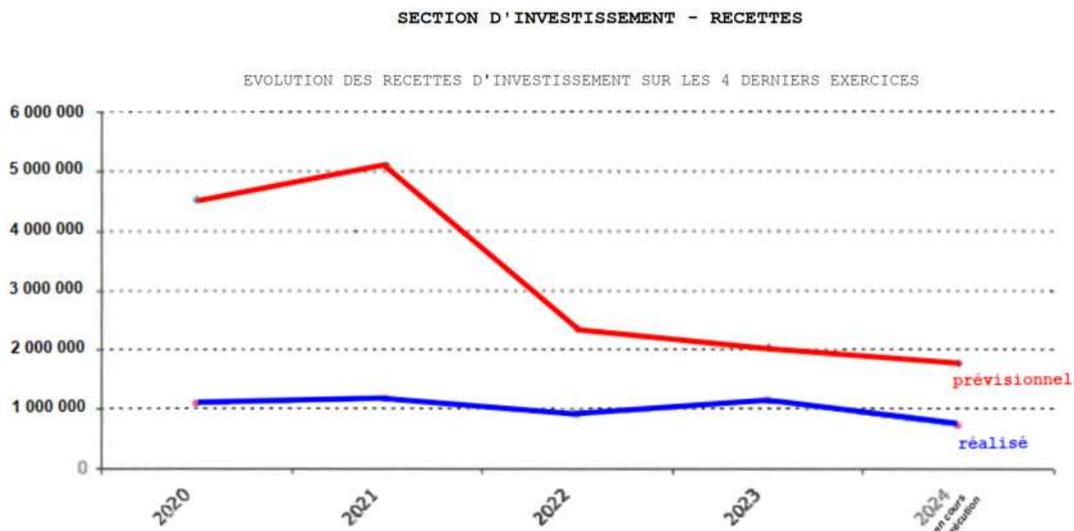
Sur l'exercice 2021, on constate une augmentation des dépenses d'investissement justifiée par les éléments évoqués ci-dessus. Depuis 2022, les dépenses d'investissement se contraignent à la finalisation de ce qui a été engagé et répondent à des besoins ponctuels.



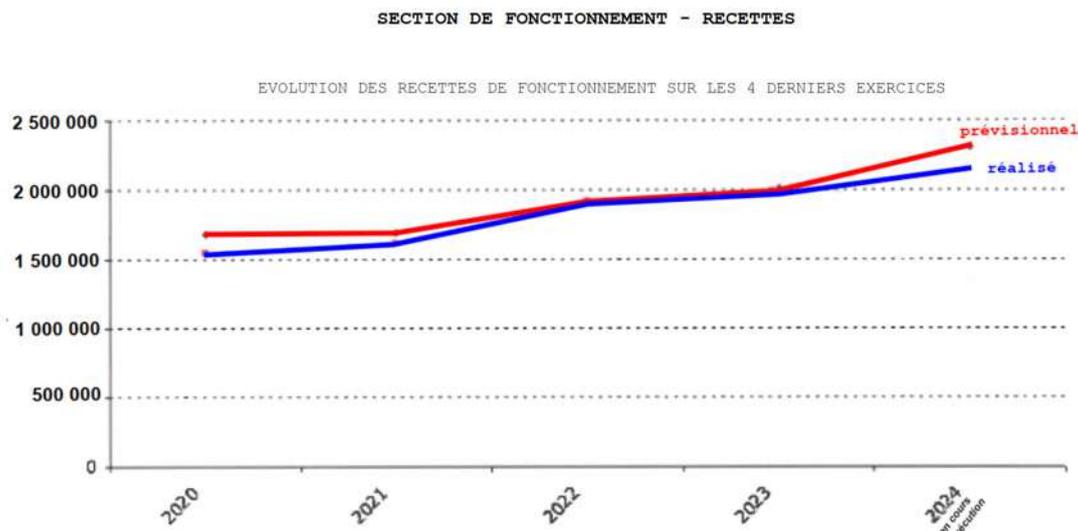
Sur les quatre exercices, on peut noter la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Certains postes ont été supprimés. Malgré le contexte économique inflationniste, ces dépenses restent stables avec une légère décroissance depuis 2023.



Les recettes d'investissement fluctuent au gré des encaissements des subventions obtenues sur les opérations.



On constate une progression des recettes de fonctionnement liée en partie à la prise en compte par pallier de l'accroissement de la population sur le montant de la dotation globale de fonctionnement.



Zoom sur la Dotation Globale de Fonctionnement « DGF » qui est la principale dotation de fonctionnement de l'État octroyée aux collectivités territoriales

Commune de La Cavalerie	Recensement 2015	Recensement 2021
Population en nombre d'habitants	1076	2195
Dotation Globale de Fonctionnement «DGF» comprenant :		
- La dotation forfaitaire	348 306 €	372 042 €
- La dotation de solidarité rurale		
- La dotation nationale de péréquation		

Alors que la population a doublé entre les deux recensements, la « DGF » n'a progressé que de 6,81%.

Le calcul du montant de la dotation de fonctionnement ne suit pas de façon linéaire l'accroissement de la population. La prise en compte de la population est différée dans le temps ce qui complique la gestion de la commune qui doit, malgré tout, faire face aux besoins et aux demandes d'une population plus nombreuse.

Au rang national, un tel accroissement de population reste rare et exceptionnel comme nous le témoignent toutes les instances sollicitées à ce sujet.

Avec la finalisation de l'installation de la 13ème DBLE (arrivée en 2016), avec l'ouverture d'un collège, avec l'installation de nouvelles entreprises, on constate de nouvelles constructions et une densification des lotissements. On peut se permettre aujourd'hui de prétendre avoir une population proche des 2 500 habitants lors du prochain recensement.

Cette prise en compte par pallier commence à être significative puisque le montant total de la « DGF » est passé en 2024 à 632 142 €.

La situation financière de la commune reste encore à ce jour fragile. Cependant, les résultats sont encourageants et la politique de rigueur commence à porter ses fruits.

On peut se réjouir d'un désendettement de la commune en 2024. Sur cet exercice, deux emprunts ont été intégralement remboursés représentant la somme de 1 100 000 euros.

La commune détient d'autres budgets pour les lotissements et l'assainissement, ce dernier inclut notamment la réalisation actuelle de la nouvelle station d'épuration. **Envie d'en savoir plus !** N'hésitez pas à prendre contact avec les services, l'adjointe aux finances se tient à votre disposition.

URBANISME

TRAVAUX ou CONSTRUCTION

Les règles à connaître

Je souhaite effectuer des travaux ou construire, comment procéder ?

DP : Déclaration Préalable de Travaux, PC : Permis de Construire

PA : Permis d'aménager, PD : Permis de démolir

Pour tous ces travaux ci-dessous qui peuvent être soumis au périmètre des Bâtiments de France, consulter le service urbanisme de la Commune. Vous pouvez également vous référer à la notice explicative cerfa 51434 service public qui vous apportera des précisions sur les formulaires

AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

(dans une construction) :

- Aucune formalité si les travaux ne modifient pas l'aspect extérieur, ne s'accompagnent pas d'un changement de destination, ne créent pas de niveau supplémentaire,

TRAVAUX EXTÉRIEURS

(ravalement, modification de porte-toiture, changement de fenêtres...)

PANNEAUX SOLAIRES

ABRI DE JARDIN

INSTALLATION POMPE A CHALEUR :

Votre demande d'urbanisme en 8 étapes

1

Renseignez-vous sur les règles applicables sur votre terrain

en amont de votre projet en contactant le service urbanisme de la Commune

2

Retirez votre dossier

- >>> sur www.service-public.fr
- Auprès du Service Urbanisme de la Commune

3

Déposez votre dossier renseigné

Dépôt des autorisations d'urbanisme par voie dématérialisée
Ou auprès du Service Urbanisme de la Commune

4

Votre demande est examinée par le Service Urbanisme **Instructeur**

- À partir du Code de l'urbanisme, du PLU et des autres règlements opposables (Bâtiment de France, assainissement...).

5

Délai d'instruction

À la réception du dossier complet :
Permis de construire : Maison >>> 2 mois.
Immeuble, ERP... >>> entre 3 et 5 mois.

Déclaration préalable >>> 1 mois.

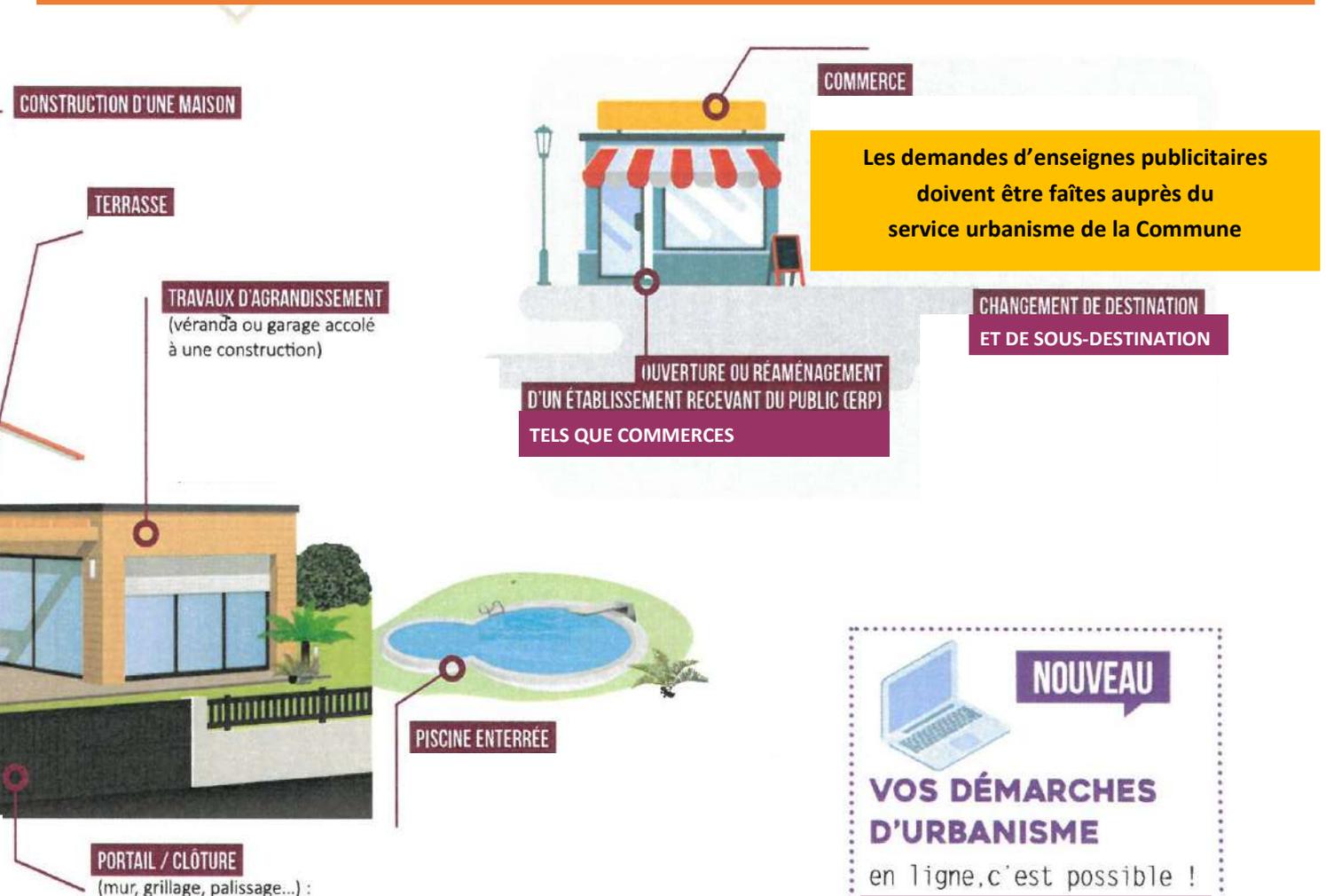
LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI), C'EST QUOI ?

Le PLUI est un ensemble de documents permettant d'organiser au mieux le développement urbain de la Commune, en respectant le cadre de vie et les espaces naturels à préserver. Approuvé par la Communauté de Communes Larzac et Vallées, le 22 Octobre 2019 et exécutoire le 12 Novembre 2019, il vise notamment à encadrer, d'un point de vue juridique, les constructions, selon les différentes zones de la Commune.

Plan cadastre : cadastre.gouv.fr

Plan cadastre, zonages et règlement PLUI : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

ABF : Architecte des Bâtiments de France, cela signifie que votre bien se trouve dans le périmètre des monuments historiques et est soumis à des prescriptions



6 Décision prise

Signature par Monsieur le Maire et envoi de la décision au pétitionnaire. L'absence de réponse dans ces délais (étape 5) vaut autorisation dans la majorité des cas. Allongement de délai d'un mois si le bien est situé dans le périmètre de l'Architecte des Bâtiments de France

7

Affichage de l'autorisation de travaux

De manière visible depuis la rue pendant 2 mois consécutifs minimum et durant toute la durée des travaux. sur le terrain. Autorisation affichée en parallèle au panneau d'affichage de la mairie. C'est le début de la période de recours par des tiers

Déposer votre DOC et DAACT

La Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux déclenche la visite de non-contestation et facilite la revente de votre bien.

8



NOUVEAU

VOS DÉMARCHES D'URBANISME

en ligne, c'est possible !

Les demandes d'autorisation d'urbanisme peuvent désormais être déposées directement sur une plateforme dédiée. Ce dispositif gratuit simplifie les démarches, du dépôt au suivi de l'avancée du traitement des demandes. Voici le lien :

<http://sve-smica.sirap.fr>

À NOTER !

Le dépôt sous format papier reste possible. ■

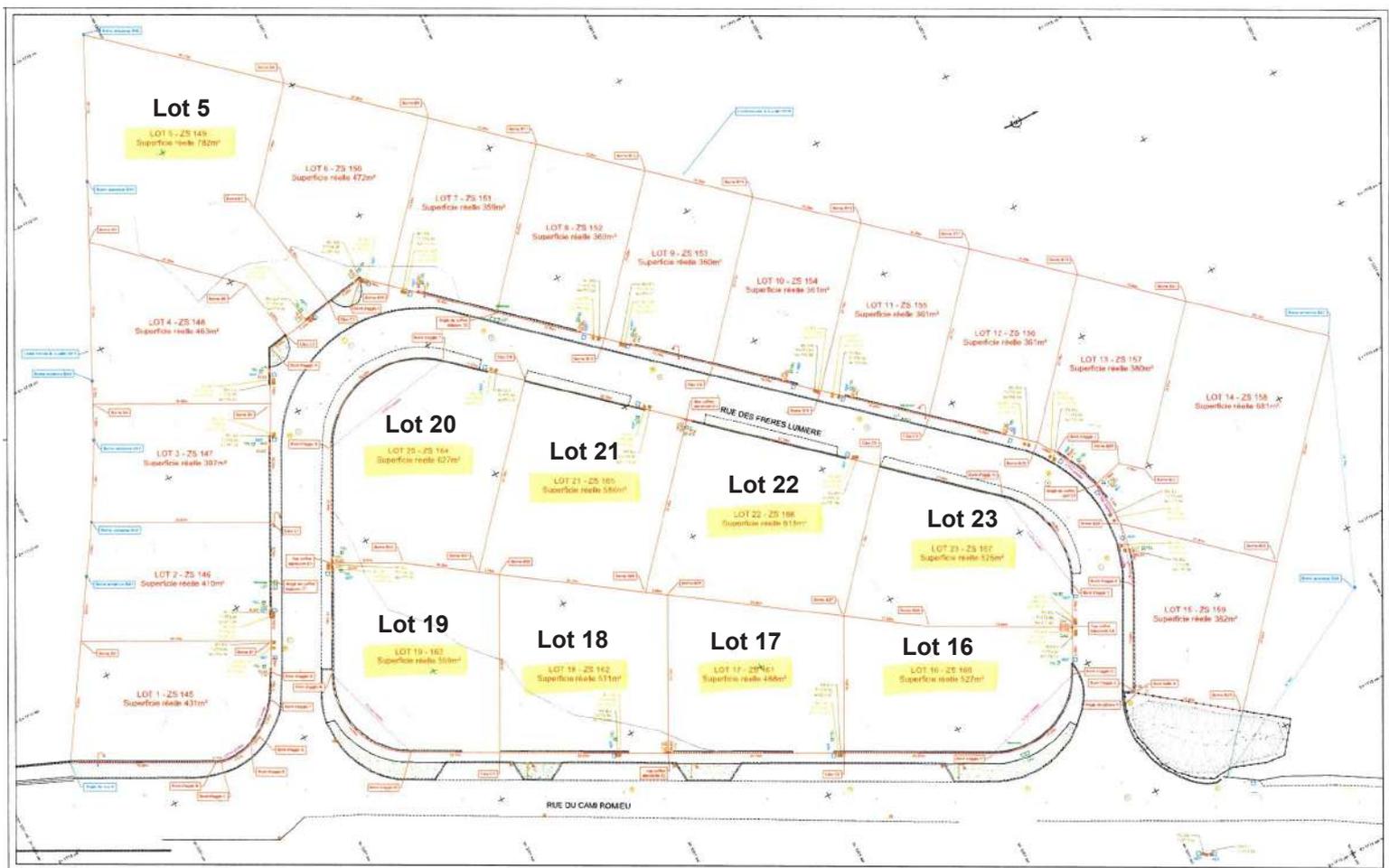
Lotissement du Cassareng

Depuis 2023, la Commune propose à la vente des lots au Lotissement communal Cassareng. Sur les 23 lots, il reste 10 lots disponibles à savoir le lot 5 de 782 m², le lot 16 de 527 m², le lot 17 de 488 m², le lot 18 de 531 m², le lot 19 de 559 m², le lot 20 de 627 m², le lot 21 de 586 m², le lot 22 de 618 m² et le lot 23 de 526 m² (voir plan ci-dessous, parcelles jaunes). Ces terrains viabilisés sont proposés à 75 € / m². Ce lotissement se situe à côté des Lotissements Lestrade et Redoulès ainsi que du Camp Militaire.

N'hésitez pas à contacter le service urbanisme de la Commune pour obtenir tous les renseignements nécessaires : **tél : 05-65-62-70-11 ou par mail à mairie@lacavalerie.fr**

Plan de bornage général

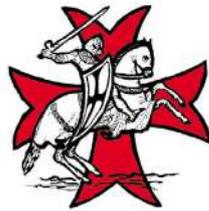
Parcelles disponibles



Station d'épuration (STEP)

OTV  VEOLIA

...
Partageons **aujourd'hui**
notre vision de **demain**



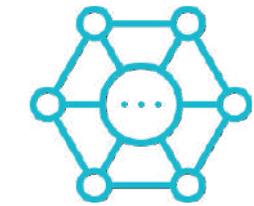
ACIPA 12


Sud Infra
Environnement


CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION DE
TRAITEMENT DES EAUX USÉES DU BOURG DE LA
CAVALERIE, DÉMANTÈLEMENT DES INSTALLATIONS
EXISTANTES ET REMISE EN ÉTAT DU SITE

SYNTHÈSE **DU PROJET**





LE GROUPEMENT



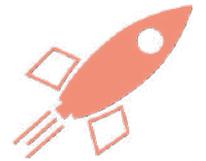
NOTRE DÉMARCHE



LA PERFORMANCE
PROCESS
COMMUNICATION
ET PÉDAGOGIE



UNE EXPLOITATION
SEREINE

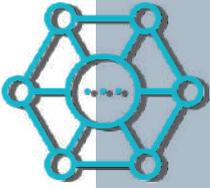


OPTIMISATIONS
POSSIBLES

Votre projet porte sur la construction de la nouvelle station de traitement des eaux usées du bourg de votre commune ainsi que du camp militaire du Larzac, le démantèlement des installations existantes et la remise en état du site.

Nos propositions sont fondées sur plusieurs principes qui guident notre conception :

Performance - Communication et pédagogie - Intégration - Sécurité et fiabilité - Continuité de service - Facilité d'exploitation



UN GROUPEMENT D'ENTREPRENEURS RODÉS AVEC DES RÉFÉRENCES COMMUNES

La proximité, un levier d'efficacité et de réactivité

OTV **VEOLIA**

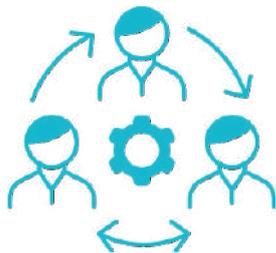
Mandataire du groupement, conçoit et réalise des stations d'épurations de toutes capacités et complexités.

Nos équipes interviennent sur toute la région Occitanie, 70 personnes dont des monteurs au plus proche des chantiers avec compétences en montage, électricité, chaudronnerie...



www.sevigne-tp.com

Co-traitant Génie civil, terrassement, canalisations, VRD et bâtiment expérimenté aux particularités géotechniques du Larzac



INGÉNIERIE, ÉLECTRICITÉ & AUTOMATISME INDUSTRIEL

Co-traitant - Entreprise d'électricité-automatisme spécialisée dans le traitement de l'eau.

VEOLIA

Notre partenaire pour assistance à l'exploitation ou travaux basé à Millau



Co-traitant - JFC CASADEPAX, architecte DPLG

Partenaires fournisseurs locaux



Gestion de la faune et la flore avant pendant et après les travaux.



Réalisation des reportages vidéo sur le chantier et la station.



POINT FORT

EMPREINTE CARBONE LIMITÉE

**PROXIMITÉ DE SEVIGNE ET VEOLIA MILLAU
MOINS DE 30 KMS DU SITE**



3

OTV **VEOLIA**

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)



VOTRE PROJET - NOTRE RÉPONSE

Un projet guidé par ces lignes directrices : Un **outil performant de traitement**, la **réduction des coûts de fonctionnement**, l'**intégration paysagère**, le **respect de la faune et de la flore** et la **volonté de communiquer** sur le nouvel outil épuratoire.

La Cavalerie, étant située sur le causse du Larzac, à l'intérieur du parc naturel régional des Grands Causses la protection de la faune et la flore du site nous apparaît primordiale.



La rubrique « histoire et patrimoine » du site de la mairie, nous rappelle l'importance de l'eau pour les Cavalériens et les Cavalériennes. On peut y lire que « *La collecte de l'eau a toujours été un défi pour les populations vivant sur les Grands causses... L'Homme a donc modelé son habitat pour récupérer l'eau...* ». Nous avons pris en compte dans notre projet votre sensibilité au respect de la gestion et du traitement de l'eau.

Ainsi, nous avons opté pour le **procédé ORGANICA mêlant les dernières technologies épuratoires au traitement naturel des plantes**, reposant sur un écosystème capable d'agir naturellement sur les polluants des eaux usées. Un projet qui respecte l'Homme, la Faune et la Flore s'inscrivant dans une démarche de développement durable. L'ingénierie et la nature en parfaite harmonie ! Nous avons également opté pour la **Réutilisation des Eaux Usées Traitées** pour les besoins techniques de la station, mais aussi pour l'arrosage des espaces verts et les WC.

Des refuges seront positionnés

pendant toute la durée du chantier, deux arbres seront replantés au minimum pour un arbre coupé, des nichoirs, cabanes à insectes seront installés. Les plantes de l'Organica® seront d'essence tropicale internationale et locale non invasives.

Le **caractère innovant et original de cette usine** devient une vraie attractivité pour votre commune. La station est prévue pour être visitée par tous grâce à une rampe d'accès PMR. C'est à la fois une visite éducative et divertissante.

Lors d'événements organisés par l'exploitant ou par la commune, les visiteurs seront accompagnés et pourront suivre le **parcours de visite guidé** par des panneaux pédagogiques sur le procédé, sur l'environnement du site ainsi que sur sa faune et sa flore. En salle de réunion, autour d'un café, un film réalisé pendant les travaux expliquant le fonctionnement pourra être projeté aux visiteurs. Chaque visiteur repartira avec une brochure explicative. Parallèlement, un support sera réalisé pour le site internet de la commune.

De cette façon, **l'installation Organica traitera les eaux usées de la commune et du camp militaire et communiquera sur les merveilles, qui se déroulent dans notre système inspiré de la nature**. Ce procédé est plus économique, écologique et repose sur un écosystème capable d'agir naturellement sur les polluants des eaux usées.

A l'extérieur de l'enceinte, une **table d'orientation** sera installée afin d'informer les promeneurs sur le fonctionnement de l'usine et sur la faune et la flore qui l'entourent.

L'usine est pensée pour l'avenir, le procédé Organica traite les eaux usées et diminue naturellement la présence des différents polluants grâce aux plantes, bactéries et micro-organismes.

Dans le futur, cette eau pourra également être utilisée à l'arrosage d'espaces vert à l'extérieur de la station, à la station de nettoyage de véhicules, à la fabrication d'hydrogène...

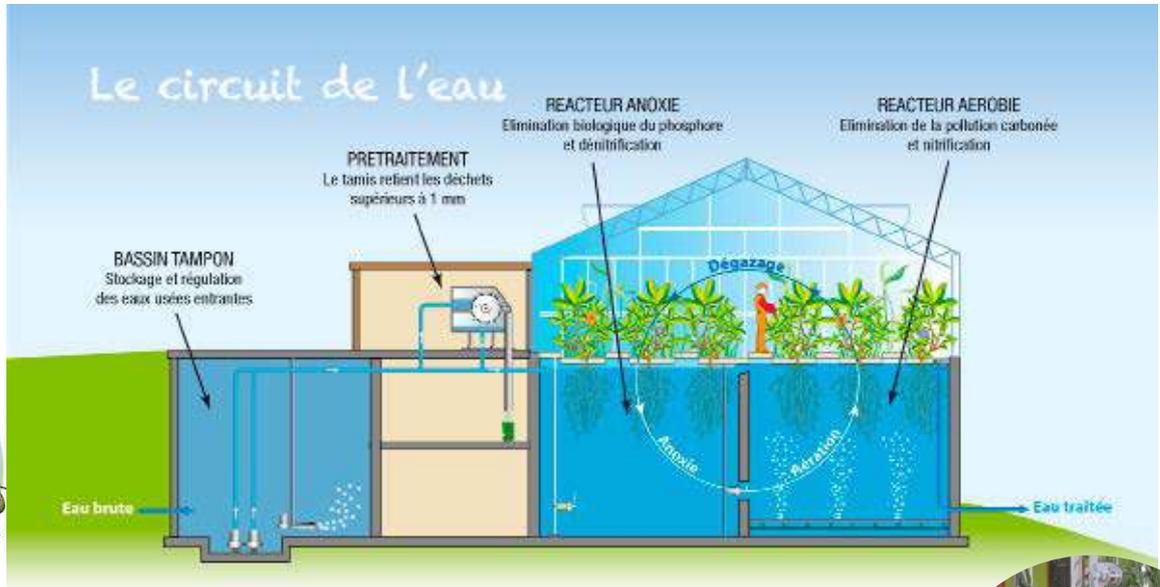
Ce projet se veut être un **fleuron** et une référence à la fois pour Organica, la **ville de La Cavalerie** et le **département de l'AVEYRON**.



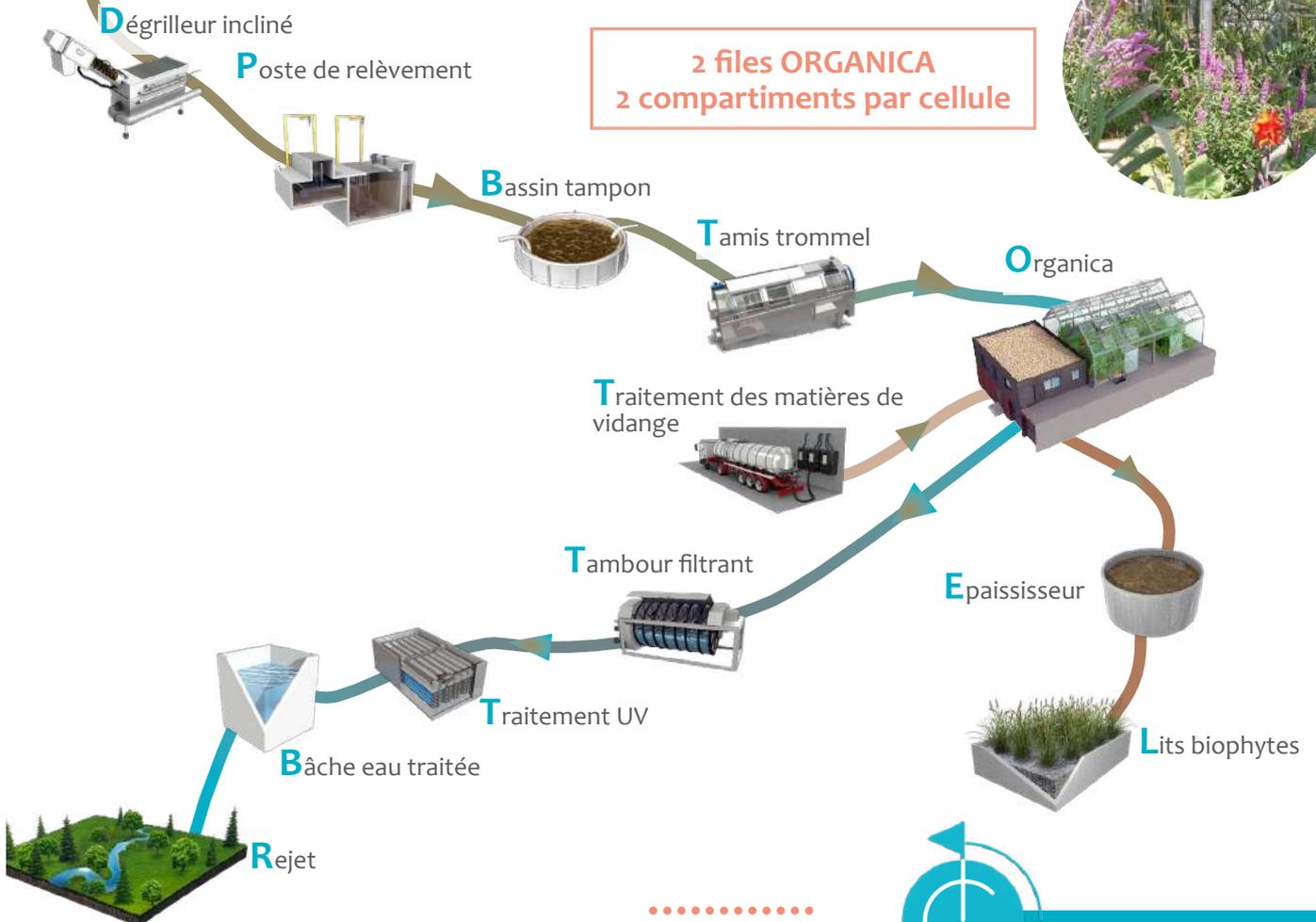


FILIÈRE DE TRAITEMENT INTÉGRÉE

Le circuit de l'eau



**2 files ORGANICA
2 compartiments par cellule**



[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

5

OTV VEOLIA

RESPECT DU CAHIER DES CHARGES



DES SOLUTIONS TECHNIQUES FIABLES



QUALITÉ DE LA CONCEPTION

L'intégralité de notre étude a été réalisée en plans 3D avec l'outil REVIT.

SÉCURITÉ / FIABILITÉ D'EXPLOITATION

Pour assurer la continuité de service en toutes conditions, nous avons privilégié une filière de traitement vous assurant une redondance des ouvrages.

CONTINUITÉ DE SERVICE / PHASAGE

Notre équipe a étudié précisément le phasage et les conditions optimales pour réaliser les travaux de raccordements et de rénovation tout en maintenant une continuité de service et une bonne coactivité.

FACILITÉ D'EXPLOITATION

L'ensemble de l'installation a également été conçu pour garantir à l'exploitant une facilité de prise en main de ce nouvel outil et d'anticiper les opérations de maintenance en toute sécurité.

ACCOMPAGNEMENT DIGITAL :

Dans le cadre de ce projet, nous vous proposons la mise en œuvre de notre offre digitale "Essential" pendant l'année de garantie.

Celle-ci vous permettra notamment:

- D'accéder à distance aux informations stratégiques de votre installation et de voir en un coup d'oeil l'état de fonctionnement,
- De retrouver rapidement l'historique du fonctionnement de votre installation,
- D'exporter vos données et d'éditer automatiquement vos rapports.

A L'EXPLOITATION:

Une formation théorique et pratique dédiée aux exploitants avec nos techniciens process et le metteur en route de l'opération.

Assistance téléphonique

Passage une fois par semaine pendant l'année de parfait achèvement

DIMINUTION CONSOMMATIONS ENERGÉTIQUES

Eclairage par LED

Système Inflex pour la gestion de l'aération

REUSE pour les WC, l'arrosage et l'eau de service

Serre chauffée par l'énergie solaire.





MISE EN PLACE D'UN VOLET PÉDAGOGIQUE

L'eau est nécessaire mais devient rare en tant que ressource naturelle, il nous paraît primordial d'impliquer et de sensibiliser l'éco-citoyen à sa préservation. Pour ce faire, nous vous proposons d'échanger sur la mise en place de plusieurs moyens de communication et de lui donner une identité propre.

Accompagnement à la recherche d'un nom pour l'installation

Cérémonie de pose de première pierre

Accompagnement sur les réseaux sociaux

Parcours de visite avec panneaux pédagogiques installés sur les principaux ouvrages

Reportages photos lors des grandes phases de chantier



Panneau d'entrée de station

Réalisation d'un film de fin de chantier à vocation pédagogique adapté à votre site internet



Valorisation écologique du site avec aménagements paysagers constitués de variétés endémiques et habitats naturels afin de favoriser la biodiversité.

RETOUR AU SOMMAIRE





LES PLUS DE NOTRE OFFRE POUR UNE EXPLOITATION FIABLE ET SEREINE



Niveau d'accès
N + 1



Une station complète et simple avec des ouvrages optimisés et compacts

Deux files de traitement pour une souplesse d'exploitation et d'extension

Des équipements fiables de marques reconnues appuyées par des SAV aux performances prouvées

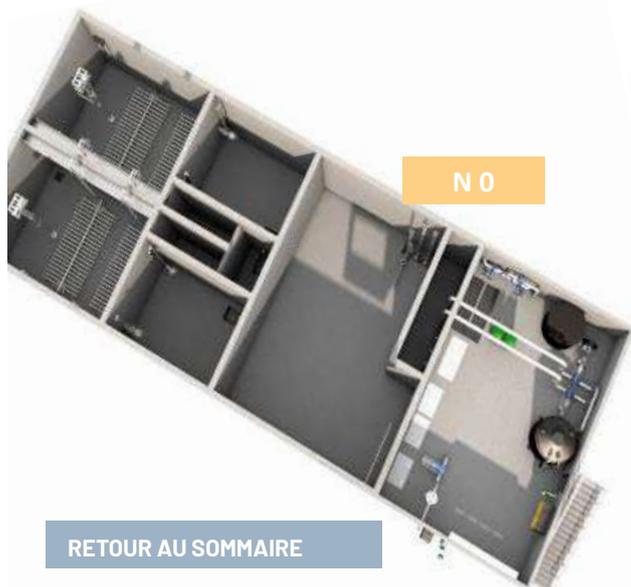
Manutenion et accès aux équipements optimaux

Un accès par l'étage grâce à une rampe extérieure - Bâtiment ERP et PMR

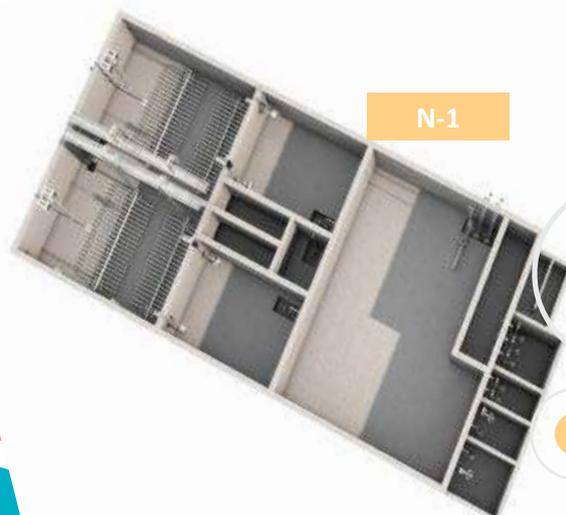
Arrosage des espaces verts par Réutilisation d'eau traitée (REUT)

REUT pour l'eau des toilettes

Purge automatique des canalisations de boues ce qui permet un fonctionnement hors gel.



N 0



N-1

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)



CAMPAGNE

Financement participatif

Projet solaire sur l'ancienne carrière de L'Estrade - La Cavalerie

TotalEnergies vous propose de participer au financement de son projet solaire, l'occasion de contribuer à la transition énergétique locale tout en bénéficiant des retombées économiques de cette réalisation.

Implanté sur une ancienne carrière de calcaire de la commune de La Cavalerie, ce site de production d'électricité, d'une puissance de 3,6 MWc, permettra de revaloriser ce terrain dégradé tout en contribuant aux objectifs de transition énergétique de l'Aveyron.

La construction de la centrale est en cours depuis septembre 2024. Elle devrait injecter ses premiers électrons sur le réseau en début d'année 2025.



Devenez acteur de la transition énergétique

350 000 €
objectif de collecte

16 décembre
ouverture de la collecte aux habitants de la communauté des communes de Larzac et Vallées

23 décembre
ouverture de la collecte aux habitants des communautés de communes membres du Schéma de cohérence territoriale Sud Aveyron

30 décembre
ouverture de la collecte aux habitants de l'Aveyron et des départements limitrophes

Informations pratiques

- > Lien vers la campagne de financement participatif : www.lendosphere.com/lacavalerie



- > Pour plus d'informations : contact@lendosphere.com

Investir présente un risque de non-remboursement du capital et de non-versement des intérêts. N'investissez que les sommes dont vous n'aurez pas besoin pendant la durée de l'investissement.



Les chiffres clés de la centrale

Puissance	3,6 MWc
Production	4,7 GWh
Surface d'implantation	3,9 ha
CO2 évité	197 tonnes*
Équivalent consommation	3102 habitants

*selon mix électrique français

Entretien et fleurissement du village

2025 devrait apporter quelques petites nouveautés en matière de fleurissement du village.

Les jardinières en béton que l'on trouve un peu partout ne seront plus regarnies, et retirées petit à petit. Leur garnissage annuel et surtout l'arrosage nécessaire tout au long de la saison s'avère beaucoup trop coûteux, et finalement très peu adapté aux enjeux imposés par le changement climatique. Le choix est fait de privilégier l'installation de plantes vivaces rustiques, en pleine terre, en laissant aux habitants qui le souhaitent la possibilité de réaliser et entretenir eux-mêmes des plantations sur l'espace public après validation du projet.

Dans un premier temps, cette possibilité sera offerte aux habitants des remparts et abords immédiats. Les services techniques réaliseront aussi quelques modestes plantations dès cet automne. La place de l'église, jadis ombragée, verra le retour des arbres : deux ormeaux seront plantés en lieu et place des buis. Les personnes qui souhaitent garnir et entretenir une jardinière en béton peuvent en faire la demande, moyennant accord sur l'emplacement choisi.

Dans un premier temps, cette possibilité sera offerte aux habitants des remparts et abords immédiats. Les services techniques réaliseront aussi quelques modestes plantations dès cet automne. La place de l'église, jadis ombragée, verra le retour des arbres :



deux ormeaux seront plantés en lieu et place des buis. Les personnes qui le souhaitent peuvent demander à récupérer une des jardinières en béton.

Les équipes techniques font de leur mieux pour assurer l'entretien de la végétation dans les espaces publics. Rappelons que, conformément à la loi, plus aucun désherbant conventionnel n'est épandu depuis maintenant plusieurs années. Comme dans beaucoup de communes, les moyens financiers et humains disponibles ne permettent pas d'obtenir un résultat aussi « propre » que l'on souhaiterait. Reste à changer notre regard sur cette végétation spontanée qui est dans l'ordre des choses, et peut être aussi à faire un peu, chacun autour de chez soi. Certains d'entre vous le font déjà, parfois depuis longtemps, en arrachant ou coupant quelques herbes ou plus encore en installant roses trémières ou autres. Ces initiatives méritent d'être saluées.

Cimetière

Là aussi, les services techniques font de leur mieux. Malheureusement, malgré les très nombreuses heures passées, parfois à quatre pattes, le résultat est assez décevant. La partie la plus ancienne du cimetière, autour de la croix, est celle qui demande le plus

de travail. La solution de l'enherbement a été étudiée, mais c'est au final la pose d'une membrane sous le gravillon qui sera retenue en probabilité et mise en œuvre en 2025.

Projets en réflexion

- Bornes de rechargement électrique
Mise en place de bornes de recharge électrique par un porteur de projets privé (route de Sainte Eulalie de Cernon et place de la mairie)

- Eclairage et sécurisation des piétons : depuis la route de la Tune jusqu'au collège et son parking.

II – VIE LOCALE

Vos professionnels de santé

Cabinets médicaux au sein du village

Cabinet de médecine générale Docteurs FERRAND.

Sur RDV au cabinet ou à domicile.

Tél. 05 65 62 71 89 - 608, avenue Simone Veil

Pédicure podologue – Laurence MIQUEL

Permanence à La Cavalerie : le 3ème lundi du mois

Tél. 05 65 60 14 11 – 311, avenue du 122ème R. I.

Kinésithérapeute – Patrick COMMANDRE et Kilian ROUALDES

Tél. 05 65 62 74 32 – 311, avenue du 122ème R. I.

Pharmacie du Larzac - Marie-Laure BUISSON - VIVENS

2, avenue du Général du Gaulle – Tél. 05 65 62 71 72



Taxi – VSL - Ambulance ARNAL

Tél. 05 65 61 24 24 - 05 65 62 27 60

Maison de santé de La Cavalerie - 110, chemin du Lacas – 12230 La Cavalerie

Médecins généralistes – Tél. 05 65 62 70 42

• Sandrine JAMAY sur RDV : Mardi, mercredi matin, vendredi.

• Sébastien COMBES sur RDV : lundi, jeudi après-midi et vendredi matin.

• Biranthaaban SIVAKUMAR sur RDV : lundi, mardi, jeudi et mercredi après-midi.

Cabinet infirmier – Bureau n°1 – Tél. 05 65 58 77 29

(Sur RDV au cabinet et à domicile)

Laëtitia MEDEIROS – Johana PRIETO – Céline BANCAREL – Nina VAYSSE.

Cabinet infirmier – Bureau n°2 – Tél. 05 65 62 75 63

(Sur RDV au cabinet et à domicile)

Grégory PAGES BRUNEL – Sophie PERRIN CARLES
Reine SABLEYROLLES – Jean-Pierre BAZIN –
Caroline PAGGI.

Diététicienne – Anouck LECOMTE – Tél. 07 87 94 19 26

Orthophonistes – Tél. 05 65 58 70 85

Magali COULET et Roxane FORESTIER

Ostéopathes – MICHARD Laurence et AMBROSINI

Pauline – Tél. 05 65 62 04 45

Psychologue - Nathalie BESSIERE – MOYSSET

Tél. 06 14 76 96 10. Sur RDV

Sage-femme – Laëtitia DAVI – Tél. 06 10 81 41 93.

sur RDV

Kinésithérapeute – Gwenaëlle CARON - Tél 06 60 37 92 23

Infirmière ASALEE – Samia BACALU – Infirmière déléguée à la santé publique (sevrage tabagique)

Tél. 07 66 35 03 83

Déchets : un nouveau mode de collecte se met en place



PRÉSERVONS DEMAIN 

Triions mieux, triions juste ! A partir de l'automne et de façon progressive, la Communauté de communes Larzac et Vallées engage la refonte du mode de collecte des déchets. Objec-

tifs : une meilleure maîtrise des coûts du service, une vraie réduction de nos déchets à la source.

Cette évolution est nécessaire. Les coûts de transport et de traitement des déchets ont augmenté ces dernières années : ils représentent aujourd'hui 50% du budget consacré par la Communauté de communes à la gestion des déchets. Pour les ordures ménagères (sacs poubelles noirs), ces coûts atteignent aujourd'hui 212 € la tonne, soit +62% en cinq ans !

Face à ces enjeux financiers, mais aussi à l'exigence écologique, la Communauté de communes met en œuvre un nouveau mode de collecte. Les bacs roulants vont laisser place à des colonnes d'apport volontaire. Les points de collecte seront moins nombreux mais mieux répartis. Ils seront installés près des principaux axes de circulation, afin d'être aisément accessibles pour tous les usagers sur leur trajet quotidien. Pour faciliter le tri sélectif, tous les points de collecte seront équipés de trois colonnes, dédiées respectivement aux ordures ménagères, aux emballages recy-

clables et aux contenants en verre.

Grâce à cette nouvelle solution de collecte, les usagers n'auront plus besoin de se procurer des sacs jetables jaunes : un cabas leur sera fourni pour transporter leurs déchets d'emballages recyclables, qu'ils n'auront plus qu'à vider dans la colonne prévue à cet effet.

Le nouveau système de collecte sera déployé dans un premier temps sur les communes de la vallée de la Sorgues, de la vallée du Cernon et du Guillhaumard. Les communes du Larzac, dont La Cavalerie, seront dotées de colonnes au cours du premier semestre 2025. Pour terminer les colonnes seront déployées sur le secteur de la Vallée de la Dourbie fin 2025.

Début 2025 des réunions publiques seront organisées sur les communes du Larzac pour présenter le projet. Courant février-mars un courrier sera adressé à tous les habitants de votre commune afin d'indiquer, par avance, les nouveaux points de collecte qui seront en service au printemps.

La Communauté de communes Larzac et Vallées multiplie les initiatives pour maîtriser le coût de la collecte et sa répercussion sur le budget des foyers : incitation au compostage, encouragement au réemploi avec un caisson dédié à la déchetterie de La Cavalerie. Le nouveau mode de collecte va permettre à la fois d'optimiser le service et de favoriser la valorisation des déchets.

Merci à tous de « trier juste » et de réduire vos déchets autant que possible, afin que, budgétairement et écologiquement, notre territoire soit pleinement gagnant !

Acquisition de composteurs individuels :

La Communauté de Communes Larzac & Vallées propose aux habitants du territoire de s'équiper d'un composteur au tarif réduit de 15 €.

Pour plus d'information : <https://www.cc-larzacvallees.fr/fr/vos-dechets-pret-compostez>

Dépôt de vêtements :

Vous pouvez déposer les vêtements que vous ne portez plus dans le container prévu à cet effet. Il se trouve sur le parking du magasin SPAR. detai

Déchèterie intercommunale Larzac et Vallées à La Cavalerie - ZA Les Horts de Nadal – Route de Saint-Affrique

Horaires d'ouverture

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LA CAVALERIE 05 65 62 71 74	FERMÉE	9 H - 12 H	14 H - 17 H	14 H - 18 H	FERMÉE	14 H - 18 H

Les déchets autorisés sont : les encombrants, déchets verts, gravats, bois, ferraille, cartons, mobilier, déchets diffus spécifiques (déchets toxiques des ménages, produits phytosanitaires, peintures...), huiles moteur, huiles alimentaires, batterie, déchets d'équipements électriques et électroniques, lampes, piles, déchets d'activités de soins à risques infectieux, cartouches encre toners, verre, papier journaux, revues, magazines.

Déchets interdits (liste non exhaustive) : (liste non exhaustive) : cadavres d'animaux, bouteilles de gaz, pneus, déchets d'amiante, ordures ménagères, produits radioactifs, engins explosifs et carcasses de voitures.

L'espace réemploi à La Cavalerie :

Il permet de collecter dans le caisson prévu à cet effet, tous vos objets, meubles et jouets en bon état qui fonctionnent. Ces objets sont récupérés par l'association « La Cyclade » (recyclerie) à Saint-Affrique. Ils sont ensuite

proposés à la vente en seconde main, par « Le Grenier Saint-Affricain » (ouvert le mercredi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00).

Enfance & jeunesse

Enfance et petite enfance

Multi-Accueil Intercommunal «Les petites Frimousses» Communauté de Communes Larzac et Vallées

Accueil des enfants jusqu'à 6 ans.

121, Route du Général Montclar, 12230 La Cavalerie.

Tél. 05 65 62 15 92 - petitesfrimousses@sfr.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h15 :

accueil régulier, occasionnel ou d'urgence (dans la limite des places disponibles).

Contact : Sandrine CAPONY (Directrice, Educatrice de Jeunes Enfants).

Le RPE (Relais Petite Enfance Intercommunal). Communauté de Communes Larzac et Vallées

Service gratuit d'information, de rencontres à destination des parents et les professionnels de la petite enfance.

121, route du Général Montclar, 12230 La Cavalerie.

Ouvert le lundi et le mardi de 13h15 à 17h00

Tél. 05 65 62 15 92 - mail : rpe.afrlarzac@gmail.com

Contact : Sandrine CAPONY.

Halte-jeux du Relais petite enfance

Communauté de Communes Larzac et Vallées

ouvert le lundi de 9h à 12h (enfants de 0 à 6 ans)

Salle des associations - rue du Pourtalou, 12230 La Cavalerie

Tel. 05 65 62 15 32 - Mail : petitesfrimousses@sfr.fr

Contact : Aude FERREIRA (animatrice).

Accueil de loisirs Intercommunal « Les Cardailloux » Communauté de Communes Larzac et Vallées

(enfants de 6 à 12 ans) :

Inscription à la demi-journée, journée pleine, avec ou sans repas.

Ecole publique Jules Verne, route de la Tune, 12230 La Cavalerie.

Tél .07 85 42 06 87 – Mail : clshlarzac@sfr.fr /

Mail : lescardailloux@gmail.com

• Mercredi de 12h00 à 18h30.

• Vacances scolaires (sauf Noël) du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30.

Enseignement

Ecole maternelle et primaire publique Jules VERNE :

121 élèves

Route de la Tune - 12230 La Cavalerie

Tél. 05 65 62 77 37

Mail : ce.0121165B@ac-toulouse.fr

Inscriptions : Mairie puis prendre rendez avec la directrice de l'établissement : Madame Sandrine Mohandis.



Ecole maternelle et primaire privée Sainte Bernadette :

83 élèves

9, rue du Pourtalou - 12230 La Cavalerie

Tél. 05 65 62 70 23 -

Email : ce.0121024Y@ac-toulouse.fr.

Inscriptions : Contacter Monsieur Pascal Brunie (Directeur).



Collège du Larzac :

Route de la Tune - 12230 La Cavalerie

Inscriptions : Tél. 05 65 58 41 80

Email : ce.0121524s@ac-toulouse.fr



Le gymnase intercommunal :

Route de la Tune – 12230 La Cavalerie –

Communauté de Communes Larzac et Vallées

Tél. 05 65 99 33 00 – Email : contact@cc-larzacvallees.fr

Transport scolaire : ligne 217 Millau – La Cavalerie – Nant -Saint Jean-du Bruel.

3 arrêts de bus : Salle des fêtes (abribus) : 7h00 ou 8h00 - Avenue du 122ème R. I. (Devant le salon de coiffure), Avenue Charles de Gaulle (abribus en pierre).

Pour plus d'information : lio-occitanie.fr (Transport scolaire – Aveyron) ou Gare routière de Millau
Tél. 05 65 53 89 33 - www.occitanie.fr

Transport scolaire vers des écoles de La Cavalerie depuis la vallée du Cernon

Départ de La Bastide Pradines, Lapanouse de Cernon et Sainte-Eulalie de Cernon.

Services aux familles et aux séniors

• ADMR LARZAC DOUBIE :

Maison de santé – 4, route de Millau – 12230 NANT.

Tel. 05 65 58 73 25 - Email : nant@fede12.admr.org

• ADMR DE LARZAC ET SORGUES

Maison des services – 12540 CORNUS

Tel. 05 65 49 42 70 - Email : cornus@fede12.admr.org
(portage des repas à domicile)

ACCUEIL JEUNES LARZAC ET VALLÉES

A DESTINATION DES 11-17 ANS



au gymnase intercommunal
du Larzac.



mercredis de 12h30 à 18h30
vendredis de 15h à 19h



activité sportives, créatives et artistiques
dans le territoire et au delà.



petite vacances : une semaine du lundi au
vendredi de 12h30 à 18h30 (hors vacances
de fin d'année)
vacances estivales : trois semaines.



un vendredi par mois, une soirée co-
construite avec les jeunes est
organisée. (bowling, cinéma...)



des séjours, tant sur le territoire
qu'à l'extérieur, conçus par les
jeunes.



Transports à la demande - Communauté de Communes Larzac et Vallées

Comment ça fonctionne ?

1. Je consulte le tableau des lignes existantes pour voir si une ligne correspond à mon besoin
2. J'appelle la centrale de réservation **au 0 805 60 81 00 au plus tard la veille du déplacement avant 16h** (le vendredi 16h pour un trajet le lundi) pour réserver mon trajet et déclencher la ligne. Attention, si aucun trajet n'est réservé en amont, le transporteur ne se déplace pas
3. Le transporteur me récupère sur le lieu de départ indiqué lors de la réservation (à mon domicile ou au centre du village), c'est lui qui me fournit le ticket de transport et qui encaisse mon paiement de 2€ (4€ pour un aller-retour). Ce ticket de transport sera va-

lable toute la journée sur les lignes de transport du réseau de la Région Occitanie.

4. Le transporteur me dépose à l'arrêt prévu pour la ligne utilisée

5. Si j'ai réservé un trajet aller-retour, le transporteur me récupère au même arrêt à l'heure de départ prédéfinie.

Attention : Il ne faut pas confondre le service de TAD avec un service de taxi, il est important de consulter les lignes prédéfinies pour vérifier que le service correspond au besoin de déplacement (lieux de départ et d'arrivée, jours et horaires

Transports à la Demande Lignes présentes sur la Communauté de communes Larzac et Vallées A compter du 1er janvier 2024



Principe du TAD :

Plusieurs lignes de transport définies permettant d'aller d'un point A, à un point B, à des horaires fixés.

Nécessité pour les utilisateurs d'appeler la centrale de réservation au plus tard la veille du déplacement avant 16h00 pour que la ligne soit déclenchée et que le transporteur assure le trajet.

Tarifs uniques : 2€ par trajet (4€ aller-retour), ticket de transport valable sur tout le réseau régional.

Pour réserver un trajet, appeler la centrale de réservation au 0 805 60 81 00

Ligne N°	Lieux de départ	Destination et arrêts desservis	Jours de fonctionnement	Horaire d'arrivée à destination	Horaire de départ de l'arrêt pour le retour	Tarif par personne Aller simple	Tarif par personne Aller retour
1	St Jean – St Paul, Cornus, Fondamente, St Beaulize, Marnhagues et Latour	Saint-Affrique Gare routière	Mercredi Vendredi Samedi	14h30 14h30 8h30	17h45 17h45 12h00	2 €	4 €
2	La Bastide Pradines, Lapanouse de Cernon	Saint-Affrique Gare routière	Samedi	8h30	12h00	2 €	4 €
5	Couvertoirade, St Jean du Bruel, Sauclières, Nant	La Cavalerie Place de la mairie	Mercredi	13h30	16h30	2 €	4 €
		Rabattement vers Montpellier _ liO 234 « Arrêt Cavalerie –aire Covoit »	Vendredi Dimanche	12h55*	19h40*		
6	Cornus, St Beaulize, Le Clapier, Fondamente, Marnhagues et Latour	Gare de Montpaon	Vendredi	7h40*	-	2 €	4 €
			Dimanche	-	19h00*		
7	La Bastide Pradines, Lapanouse, Ste Eulalie de Cernon, La Cavalerie	Millau Gare	Vendredi	8h30	12h00	2 €	4 €
8	St Jean du Bruel, Nant, Sauclières	Millau Gare	Vendredi	8h30	12h30	2 €	4 €

* Les horaires indiqués correspondent aux horaires de correspondances des lignes SNCF TER et liO Occitanie, ils sont donnés à titre indicatif et peuvent être amenés à changer en fonction de l'évolution des grilles horaires de la Région.

Date de dernière mise à jour : 22/12/2023

Obligation de Débroussaillage dans notre commune en 2026 : Rappel de la réglementation



CONNAITRE LA REGLEMENTATION

Le débroussaillage est une obligation légale depuis 1985. La réglementation relative au débroussaillage est fixée au niveau national par le Code forestier. Au niveau départemental, des arrêtés préfectoraux précisent les modalités de mise en oeuvre du débroussaillage, adaptées au contexte local.

Dans le département de l'Aveyron, un arrêté préfectoral a été promulgué le 7 janvier 2021.

PÉRIMÈTRES À DÉBROUSSAILLER

L'obligation de débroussaillage s'applique aux communes du département les plus sensibles à l'aléa feu de forêt, tel que défini dans le PDPFCI (plan départemental de protection des forêts contre l'incendie). Elles sont signalées en orange et rouge sur la carte ci-contre, et indiquées en annexe de l'Arrêté Préfectoral 12-2021-01-07-005 du 7 janvier 2021 relatif au débroussaillage réglementaire.

Définition de la «zone OLD»

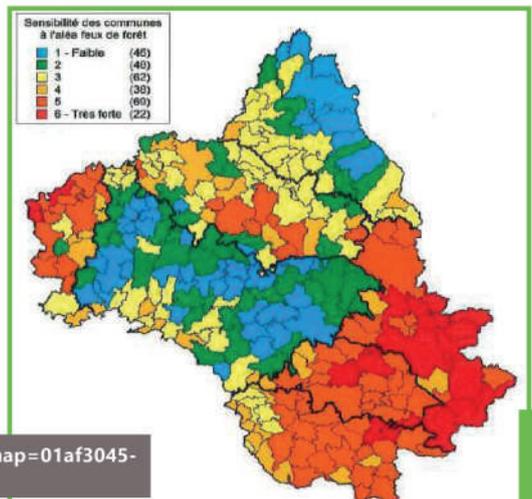
Au sein de ces communes, les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) s'appliquent à l'intérieur des espaces naturels combustibles (bois, forêts, landes, etc.) présentant un aléa feux de forêt fort ou très fort, et jusqu'à 200 mètres autour de ceux-ci.

Pour savoir quelle(s) parcelle(s) sont concernées, vous pouvez consulter :

■ **la cartographie interactive du zonage d'application des obligations légales de débroussaillage à l'adresse suivante :**



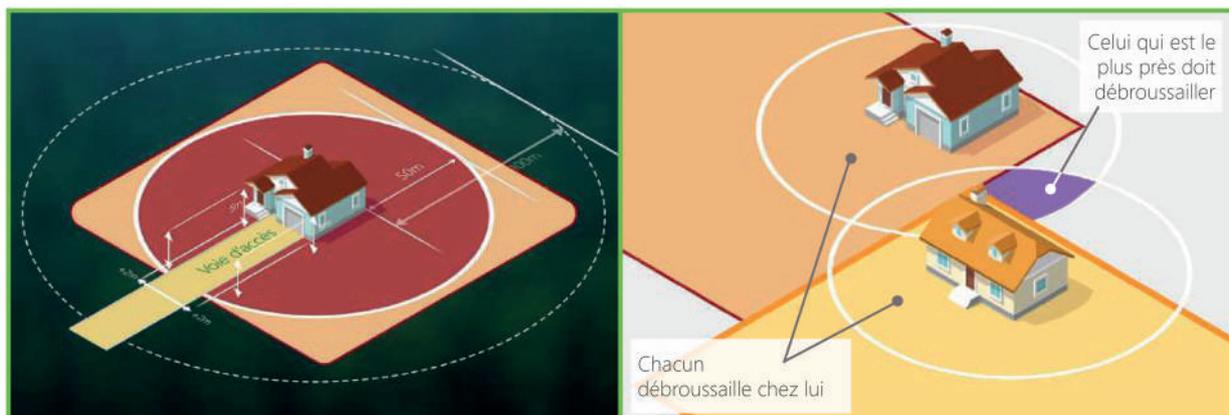
<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=01af3045-8004-477e-b8ac-ce0158ea851d&x=291392&y=5512194&z=0>



Egalement accessible depuis le site des Services de l'Etat dans le département de l'Aveyron : www.aveyron.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-et-foret/Foret/Defense-des-forets-contre-l-incendie/OLD

En dehors des zones urbaines, les OLD s'appliquent :

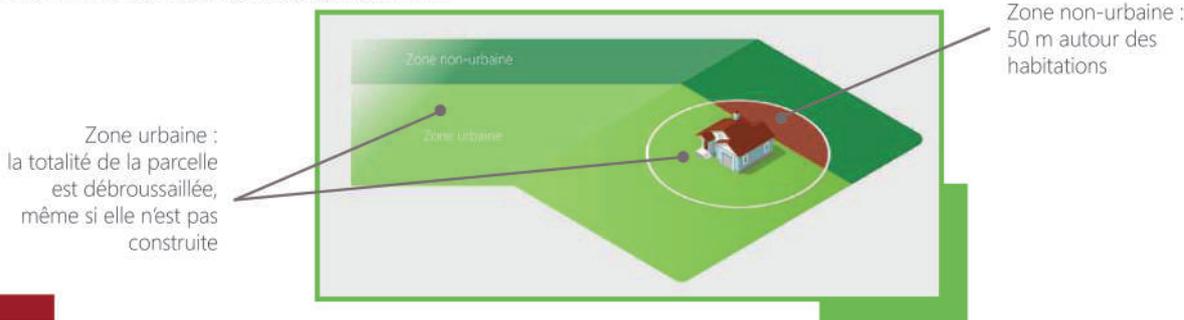
- sur 50 m (voire 100 m) autour des constructions, chantiers et installations de toute nature
- sur les voies d'accès privées qui doivent être dégagées de toute végétation sur une hauteur d'au moins 5 m à l'aplomb de la voie et débroussaillées sur une distance de 2 m de part et d'autre de la bande de roulement.



COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES DE L'AVEYRON

Un réseau d'élus au service des élus

■ Sur les terrains situés en zone urbaine des PLU/PLUi (U ou AU) ou un autre document d'urbanisme en tenant lieu, ainsi que dans les zones urbaines non dotées d'un PLU. Sont concernées les zones d'aménagement concerté (ZAC), associations foncières urbaines (AFU), lotissements, parcs résidentiels de loisirs, campings, aire d'accueil des gens du voyage. La totalité des parcelles même non bâties doivent être maintenues dans un état débroussaillé.



Par ailleurs, le débroussaillage est obligatoire en « zone OLD » sur :



- 4 m minimum de part et d'autre des voies ferrées à partir du bord extérieur de la voie (débroussaillage pouvant être étendu à 20 m si des bois et forêts sont situés à moins de 20 m de l'emprise des voies).
- 4 m minimum de part et d'autre des autoroutes, routes nationales et départementales à partir de la bande de roulement ; 2 m maximum pour les voies communales et les autres voies ouvertes à la circulation et sur une hauteur d'au moins 5 m à l'aplomb de la voie.
- Les végétaux sous et aux abords des lignes électriques doivent être entretenue conformément à l'arrêté en vigueur. Lorsque les lignes électriques se trouvent à moins de 10 m du bord extérieur d'une voie ouverte à la circulation motorisée et soumise à l'obligation de débroussailler, les rémanents de végétation doivent être évacués, broyés ou incinérés, dans le strict respect de la réglementation des feux de plein air.

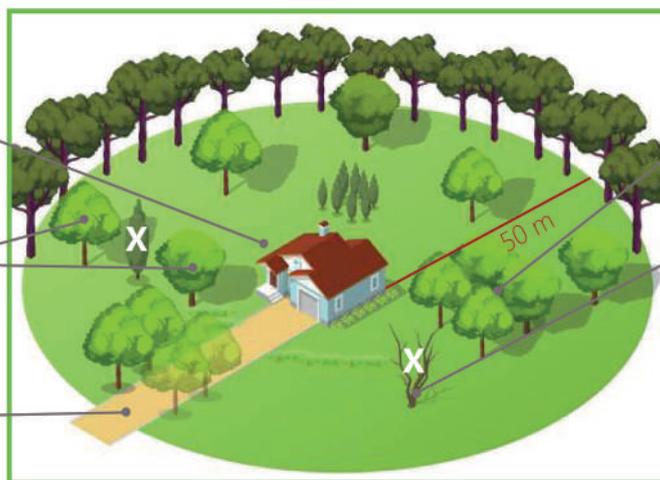
Les travaux sont toujours à la charge du propriétaire du bien qui engendre l'obligation de débroussailler sauf en cas de superposition entre une OLD liée à une construction ou un terrain en zone urbaine avec celle liée à un linéaire : dans ce cas, la zone mixte incombe au gestionnaire du linéaire. Les propriétaires des fonds ne peuvent pas s'y opposer.

PRINCIPALES MODALITÉS TECHNIQUES

L'espace autour de la construction doit être ratissé sur une largeur de 7 m. Arbustes et arbres surplombant ou proches de la construction doivent être mis à distance d'au moins 2 m des ouvertures et des charpentes apparentes.

Arbres, groupement d'arbres et arbustes doivent être tenus à distance

Les voies d'accès doivent être dégagées de toute végétation sur une hauteur de 5 m à l'aplomb de la voie et débroussaillées sur une distance de 2 m de part et d'autre de la bande de roulement.



Les arbres ou groupement d'arbres ne doivent pas dépasser 15 m de diamètre, et, doivent être élagués à au moins 2 m

Supprimer les arbres morts ou déperissants

La strate arbustive doit être considérablement réduite, ne doit pas excéder 15% de la surface totale.

La strate herbacée doit être régulièrement fauchée.

Les haies ne doivent pas excéder 2,5 m³ par mètre hors volume des arbres.

EN SAVOIR PLUS



www.collectivitesforestieres-occitanie.org

Espace Débroussaillage

www.aveyron.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-et-foret/Foret/Defense-des-forets-contre-l-incendie/OLD

Direction Départementale des Territoires
Service Biodiversité Eau et Forêt
Bourran - BP 3370 - 9 rue de Bruxelles - 12033 RODEZ CEDEX 9
ddt-sbef-foret@aveyron.gouv.fr

Document réalisé avec le soutien financier de l'Etat :



CONTACTEZ-NOUS!

COLLECTIVITES FORESTIERES DE L'AVEYRON

Siège social :
Mairie - 12 470 CONDOM D'AUBRAC

aveyron@communesforestieres.org
04.11.75.85.17

www.collectivitesforestieres-occitanie.org
@communes_forest



III – INFOS PRATIQUES

Vos déplacements éco-responsables

Location d'un véhicule en libre-service 24/24 h Citiz :

« Dans le cadre de sa stratégie de transition écologique, le Parc Naturel Régional des Grands Causses (PNRGC) propose des solutions alternatives à la voiture individuelle ».

Pour utiliser le véhicule électrique mis à disposition sur la commune de La Cavalerie, vous pouvez **vous inscrire sur le site internet : grands-causses.citiz.fr**. L'inscription coûte 10 €. L'utilisateur doit ensuite payer les frais kilométriques. Cela comprend la recharge du véhicule et l'assurance pour plus de renseignements consulter Madame Aurélie PRADEL au 05 65 62 70 11.

Il est également possible de louer un véhicule 9 places qui est mis à disposition des habitants, par la



Communauté de Communes Larzac Vallées.

• Pour plus de renseignements sur l'autopartage et inscription : www.grands-causses.citiz.fr

Borne de rechargement Révéo pour véhicules électriques

Aire de stationnement – Route de Sainte Eulalie de Cernon

2 prises de type 2 sont accessibles par abonnement au service : reveocharge.com



Transports en commun

La Cavalerie est desservie par plusieurs lignes d'autobus. Pour plus de renseignements (horaires et jours de circulation) :

- Gare routière de Millau – Tél. 05 65 53 89 33 - www.occitanie.fr
- lio-occitanie.fr (Transport scolaire - *ligne 217)

III – INFOS PRATIQUES

• En direction de Millau et Rodez :

- Ligne 681 - arrêts : aire de covoiturage A75 et place de la Mairie
- Lignes 234 et 280 – arrêt : aire de covoiturage de l'A75
- *Ligne 217 (en période scolaire) 3 arrêts : Salle des fêtes – Avenue Charles de Gaulle, devant le salon de coiffure et à l'abribus en pierre.

• Ligne de bus en direction de Montpellier :

- Ligne 681 - arrêts : place de la Mairie et aire de covoiturage A75
- Lignes 234 et 280 – arrêt : aire de covoiturage de l'A75
- En direction de Saint-Affrique et Albi : ligne 234 – arrêt : aire de covoiturage de l'A75

Votre marché hebdomadaire

Espace Robert MURET.

C'est l'endroit idéal pour se rencontrer, échanger avec les producteurs et artisans locaux et participer à un commerce valorisant des produits locaux ou en circuit courts. Rendez-vous :

- Le deuxième mercredi du mois, de 9h00 à 12h30 : Matthieu Gaillard boucher et Laury traiteur du marché ;
- Le samedi de 8h00 à 12h00 : viandes, fromages, fruits, légumes, œufs, charcuterie, miels, pâtisserie, pain, plats traiteurs.

Paroisse Saint-Amans du Larzac Dourbie

Tél. 05 65 47 74 49 – Maison Paroissiale : Place de l'église.

Une permanence est tenue le vendredi, tous les 15 jours, pour toute demande d'information ou d'inscription pour un baptême, un mariage etc. (Eveil à la foi, catéchisme : Fleur SCHOENBERG : Tél. 06 85 58 36 41 - Pastorale : Carole DEVOYE : 06 72 28 26 86)

Bibliothèque

Un dépôt d'ouvrages de la bibliothèque départementale est disponible en mairie de La Cavalerie. Il est possible de les emprunter gratuitement et de choisir parmi plus de 300 livres (jeunesse, romans, documentaires, gros caractères, etc.) Les livres sont renouvelés 2 fois par an.

Les boîtes à livres

Les boîtes à livres sont au nombre de 2 dans le village. L'une se trouve près de la mairie et l'autre est située près de l'école Sainte Bernadette. Les ouvrages sont à la disposition de tout le monde. Le principe en est le partage et la circulation des ouvrages entre lecteurs. Chacun peut alimenter le stock de livres.



Les Bouchons d'amour

Dépôt de bouchons en plastique dans le hall de la mairie

Au profit de l'association « Les bouchons de l'amour », dont le but est de financer l'acquisition de matériel pour personnes handicapés (fauteuils roulants, matériels handisports, aménagement de l'habitat), en collectant triant et expédiant des bouchons et des couvercles plastiques vers un recycleur

IV – BRÈVES

Espace public et civisme

Petit rappel

La municipalité fait appel à votre civisme. Tout d'abord, de nombreux riverains, sur tout le territoire de la commune, se plaignent des aboiements intempestifs et incessants de certains canidés, leurs propriétaires sont invités à prendre les mesures adéquates (colliers, rappel des animaux, etc.) Il a été constaté depuis plusieurs mois que certains de nos concitoyens promenaient leurs chiens, parfois de taille impressionnante, sans les tenir en laisse. Il est rappelé que les chiens doivent être absolument tenus en laisse dans l'espace public (rues, places, parcs, allées des lotissements, etc...) et que les propriétaires sont tenus responsables des morsures infligées à des personnes ou d'autres animaux, mais aussi des déjections qui souillent notre village, dont la croissance est exponentielle alors que des distributeurs de sacs appropriés sont disposés partout dans notre cité. Ainsi l'article 213 du Code ru-

ral interdit la divagation des chiens et des chats, qui doivent être retenus dans un espace clos lorsqu'ils ne sont pas en promenade dans les conditions énoncées plus haut. Enfin, hors limites urbaines, tout au long de l'année, les chiens doivent impérativement rester sous la surveillance de leur maître et ne pas s'éloigner à plus de 100 mètres, dans les allées forestières au sens large comme les routes, chemins ou sentiers forestiers, notamment les GR, mais aussi tous les chemins de promenade. Au printemps, la réglementation se durcit : du 15 avril au 30 juin de chaque année, un arrêté ministériel impose aux propriétaires canins de tenir leurs animaux en laisse en dehors des allées forestières, pour ne pas gêner la faune pendant la période des naissances. Merci de votre compréhension.»

V – LISTES DES ASSOCIATIONS

- Activités physiques adaptées (SOLIER Paul)..... Tél. 07 82 83 38 57
- Anciens Combattants UNC.....Tél. 06 10 12 46 85
- Association Cyndi.....Tél. 06 85 61 70 50
- Association des commerçants et des artisans de La Cavalerie.....
.....Tél. 06 02 03 13 35
- Association de chasse agréée.....Tél. 06 03 69 19 21
- Association de parents d'élèves de l'école privée
Sainte Bernadette.....Tél. 05 65 62 70 23
- Association Familles Rurales Larzac.....Tél. 07 85 54 06 87
- Association du Foyer Socio-éducatif Collège du Larzac... Tél. 06 21 64 43 81
- Association des parents d'élèves école publique
Jules Verne.....Tél. 06 21 64 43 81
- Association d'assistantes maternelles Les Razmokets....Tél. 06 85 58 36 41
- Badminton.....Tél. 06 27 30 21 77
- Basket.....Tél. 06 81 62 47 47
- Chorale.....Tél. 05 65 62 19 26
- Club des Aînés.....Tél. 06 82 62 50 55
- Club sportif et artistique du Larzac.....Tél. 05 65 58 49 23
- Comité des fêtes.....Tél. 06 25 16 06 75 / 06 872 22 50 77
- CSAG Larzac.....Tél. 05 65 58 49 23 - <https://www.csag-larzac.net>
- Danse Country.....Tél. 06 65 70 62 88
- Danse, rock, salon et folklore.....Tél. 05 65 62 11 70 / 06 73 85 58 16
- Football séniors et école de foot.....Tél. 06 12 99 17 57
- Football USLV :
Co-Présidents.....Tél. 06 12 15 06 98 / 06 83 84 44 02
Secrétaire.....Tél. 06 31 05 10 37
- Gymnastique de maintien.....Tél. 06 70 26 70 27
- Judo.....Tél. 06 10 12 52 86
- Karaté.....Tél. 06 62 80 40 32
- Peña des Templiers.....Tél. 05 65 58 72 14
- Pétanque.....Tél. 06 03 29 25 44
- Qi GONG.....Tél. 06 21 82 20 82
- Randonnées « Les Fadarelles ».....Tél. 07 86 59 63 30
- Tennis.....Tél. 06 79 52 54 62
- Yoga.....Tél. 06 81 30 52 55

